

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Nadeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/24d76610fbf1a1c843bc9407>

Date d'obtention : 2024-03-14 17:08:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dois parler avec l'auteur du signalement afin de bien comprendre et de soutenir l'élève

Je dois évaluer l'incident en remplissant la grille d'évaluation

Vérifier l'information auprès des personnes au courant (que le signaleur m'aura nommé) afin de vérifier les informations et ce dans une rencontre individuel

Parler avec le jeune instigateur pour avoir sa version des faits ce qui permettra aussi de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de bien suivre les étapes énumérés ci-haut.

Mieux déterminer ce qui appartient à l'école de ce qui doit être référé directement à la police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve que chaque étape est délicate vu que la situation en elle-même l'est et que ça brasse beaucoup d'émotion pour tous et chacun.